**Procédure de vigilance radioactivité**

Procédure de vigilance établie dans le cadre de l’AR du 14 octobre 2011[[1]](#footnote-1) visant à améliorer la recherche et le traitement des substances radioactives.

**A QUI S’APPLIQUE-T-ELLE ?**

Tout le personnel du xxx chargé de l’acceptation des déchets et de la ferraille est tenu d’appliquer cette procédure de vigilance.

**COMMENT RECONNAITRE DES MATERIAUX SUSPECTS ?**

Lors de l’acheminement de substances ou d’objets suspects, il convient de faire preuve de vigilance par rapport à une éventuelle radioactivité. Les exemples suivants peuvent constituer une indication de leur caractère radioactif :

Symboles Texte



Apparence

Minéraux de collectionneurs (souvent de couleur verdâtre)

Paratonnerres

Produits pharmaceutiques

Matériel militaire muni d’un cadran



**QUE FAIRE ?**

TOUT D’ABORD : Restez calme, les sources hautement radioactives ne circulent pas librement.
Si possible: Prenez note du numéro de plaque et de l’identité de la personne qui achemine l’objet suspect.

ETAPE 1: **Contactez l’intervenant**

* ![MC900432617[1]]()Contactez par téléphone l’intervenant: nom de l’intervenant.

Tél. : XX/ XXX XX XX

* Décrivez l’apparence de la source à l’intervenant.
* ![MP900422352[1]]()L’intervenant peut vous guider tout au long de la procédure.
* L’intervenant est spécialement formé et équipé pour prendre des mesures complémentaires et assurer le suivi de l’objet.

ETAPE 2: **Placez l’objet dans un sac en plastique**

* ![MC900432617[1]]()Enfilez des gants de protection.
* Travaillez de préférence seul(e).
* Opérez le plus rapidement

(efficacement) possible.

* Veillez à la propreté pour éviter toute

contamination environnante.

* Evitez de boire, manger ou fumer à

proximité.

* Placez l’objet suspect dans un sac en

plastique prévu à cet effet et fermez celui-ci.

ETAPE 3: **Déposez l’objet emballé dans le conteneur prévu à cet effet**

* ![MC900432617[1]]()Déposez le sac dans le conteneur

spécialement prévu à cet effet.

* Lorsque vous enlevez vos gants,

évitez de toucher leur surface

extérieure.

* Déposez également les gants dans le

conteneur.

* Fermez le conteneur à clé.
* Lavez-vous ensuite soigneusement

les mains.

* L’intervenant examinera l’objet et

prendra les mesures nécessaires.

1. AR 14/10/2011 - Arrêté royal relatif à la recherche de substances radioactives dans certains flux de matières et de déchets, et relatif à la gestion des établissements sensibles en matière de sources orphelines [↑](#footnote-ref-1)